



Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la santé publique* 2024 du ministre de la Santé

AUX DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NUNAVUT :

J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée législative le Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la santé publique* 2024.

La *Loi sur la santé publique* exige que le ministre prépare un rapport annuel dans les six mois suivant la fin de chaque année civile et le dépose à l'Assemblée législative au cours de la première séance de l'Assemblée après la préparation de chaque rapport.

Le rapport doit contenir les événements à déclaration obligatoire, les éclosions, les urgences sanitaires publiques, ainsi que le nombre d'inspections réalisées aux termes de la *Loi sur la santé publique*.

Ce rapport porte sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable John Main
Ministre de la Santé

PROGRAMMES DE SANTÉ PUBLIQUE

Au Canada, six fonctions couramment acceptées orientent les programmes de santé publique :

- L'évaluation de la santé publique.
- La surveillance de la santé.
- La protection de la santé.
- La promotion de la santé.
- La prévention des maladies et des blessures.
- Les mesures et interventions d'urgence.

Reconnaissant que bon nombre de ces fonctions sont liées, le rapport annuel porte principalement sur la surveillance de la santé et la protection de la santé, particulièrement en ce qui concerne les maladies transmissibles et l'hygiène de l'environnement.

URGENCES SANITAIRES PUBLIQUES

En vertu de la *Loi sur la santé publique*, l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP) du Nunavut peut recommander au ministre qu'une urgence sanitaire publique soit déclarée si des mesures spéciales supplémentaires, comme des arrêtés de santé publique, sont nécessaires pour protéger la santé publique et prévenir ou atténuer les effets de l'urgence, ou gérer celle-ci.

Aucune urgence sanitaire publique n'a été déclarée en 2024.

ÉVÉNEMENTS À DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET ÉCLOSIONS

Aux termes de la *Loi sur la santé publique*, les événements à déclaration obligatoire comprennent l'occurrence de maladies transmissibles et de zoonoses. Les éclosions sont des cas d'une affection, habituellement une maladie transmissible, qui est liée en fonction de personnes, de lieux ou du temps, et dont le nombre de cas est en hausse.

Le tableau 1 de la page suivante présente toutes les maladies transmissibles signalées au Nunavut en 2024. Après le tableau, le rapport fournit des détails supplémentaires sur certaines maladies transmissibles et zoonoses décelées en 2024.

Tableau 1 : Nombre de maladies transmissibles pour 2024

Maladie transmissible	Nombre
Chlamydia	1 681
Gonorrhée	743
Virus respiratoire syncytial (VRS)	500
COVID-19	446
Influenza de types A et B	405
<i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline (SARM)	175
Syphilis	172
Norovirus	39
Tuberculose active	36
Coqueluche	33
<i>C. difficile</i>	23
Giardiase	19
Infections invasives à pneumocoque	17
Infections invasives à streptocoques du groupe A	15
Varicelle	9
Infections invasives à <i>Haemophilus influenzae</i>	9
Campylobactériose	9
Hépatite B – Inconnu	5
Hépatite C – Aiguë	5
Salmonellose	< 5
Rotavirus	< 5
Shigellose	< 5
Hépatite C – Inconnu	< 5
Paralysie flasque aiguë	< 5
Brucellose	< 5
Maladie streptococcique du groupe B chez le nouveau-né	< 5
Hépatite B – Porteur connu	< 5
Yersiniose	< 5
VIH	< 5
Hépatite C – Porteur connu	< 5
Hépatite B – Aiguë	< 5

COVID-19

En 2024, il y a eu 446 cas de COVID-19 confirmés au Nunavut. La COVID-19 fait désormais partie de la liste de surveillance des maladies respiratoires de la saison, y compris la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS), et ce depuis la fin de la pandémie de COVID-19.

Tuberculose (TB)

Il y a eu 36 cas diagnostiqués de tuberculose au Nunavut en 2024. Voir le tableau 2 ci-dessous pour plus d'information.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de cas	52	83	44	54	101	57	54	34	77	53	67	36

* Le ministère de la Santé ne publie pas de données sur la tuberculose au niveau des collectivités en dehors des éclosons, car elles pourraient malencontreusement identifier et stigmatiser des personnes et des groupes.

En date du 31 décembre 2024, il y a trois éclosions de TB en cours :

- Une écloison de TB a été déclarée à Pangnirtung le 25 novembre 2021. Le ministère de la Santé a publié l'avis de santé publique lorsque la recherche des contacts ne permettait plus de recenser tous les cas concernés. Un dépistage à l'échelle communautaire a eu lieu à Pangnirtung entre septembre et décembre 2023. Le dépistage à l'échelle communautaire a atteint 96 % de son objectif de réaliser le dépistage initial de 1 200 personnes dans la collectivité, ce qui a couvert environ 60 % des résidents de la communauté.
- Une écloison de TB a été déclarée à Pond Inlet le 17 mars 2023. À l'heure actuelle, le ministère de la Santé mène des activités de promotion de la santé et d'engagement communautaire. À l'école secondaire, le dépistage pour la TB s'est déroulé en novembre 2024.
- Une écloison de TB a été déclarée à Nauyasat le 16 mai 2023. Traditionnellement, Nauyasat a un taux d'incidence de TB très bas, la déclaration de l'écloison est en réponse à une augmentation anormale de tuberculose active détectée dans la communauté. Un salon sur la TB s'est tenu du 8 au 11 février 2024 afin de promouvoir l'éducation, le dépistage et le traitement de la TB. Un dépistage à l'échelle communautaire s'est déroulé à Nauyasat en avril et en mai 2024. Près de 90 % de l'objectif d'examiner 1 000 résidents a été atteint, ce qui couvre environ 65 % des résidents de la communauté.

Depuis 2017, Arviat a connu une augmentation intermittente des cas actifs. L'équipe de santé d'Arviat a promptement diagnostiqué et traité les personnes nouvellement atteintes de tuberculose active et celles atteintes de tuberculose latente, en plus de dépister les cas contacts. Une meilleure réponse face à l'augmentation des cas a été annoncée par le bureau de l'ACSP à l'été 2024. L'objectif de cette réponse est la gestion des cas (diagnostiquer et traiter la tuberculose latente et la tuberculose active) et l'identification des cas contacts. Un salon de la TB s'est tenu à Arviat en novembre 2024 pour promouvoir la sensibilisation à la TB et encourager la préparation de la communauté.

Des employés de santé publique sont sur place dans toutes les collectivités touchées par une écloison pour expressément faire le suivi de la tuberculose, notamment en testant les personnes présentant des symptômes de la tuberculose, en administrant les médicaments et en dépistant la maladie chez les personnes qui ont été en contact étroit avec une personne atteinte de tuberculose active. Les équipes se composent de personnel de thérapie sous observation directe (TOD), de personnel infirmier et de personnel paramédical.

La plupart des infections tuberculeuses au Nunavut touchent les poumons (infections pulmonaires). Les taux élevés de tuberculose dans le territoire sont influencés par divers déterminants sociaux de la santé et des facteurs socioéconomiques tels que :

- Le surpeuplement des logements.
- Les données démographiques (population plus jeune), la mauvaise nutrition et les taux élevés de tabagisme.
- Le climat plus froid qui peut entraîner que les gens passent plus de temps à l'intérieur, accroissant les risques de transmission de l'infection à d'autres personnes.

Syphilis

L'écllosion de syphilis se poursuit au Nunavut. En 2024, il y a eu 172 nouveaux cas confirmés de syphilis. Le ministère de la Santé continue à suivre de près les taux de syphilis et met en œuvre un suivi de santé publique de tous les cas afin de maintenir les taux aussi bas que possible.

Les nouveaux cas d'infection à la syphilis semblent avoir quelque peu baissé par rapport à 2020-2022, mais cette information doit être considérée dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui comprenait des restrictions liées aux déplacements et aux rassemblements, et de possibles modifications de la prestation des services de soins de santé pendant la pandémie. Cependant, depuis lors, les infections à syphilis ont augmenté en 2024.

Voir le tableau 3 pour en savoir plus.

Année	Qikiqtani	Kitikmeot	Kivalliq	Total
2012	30	<5*	<5*	<40
2013	59	<5*	<5*	<69
2014	93	0	<5*	<98
2015	37	8	23	68
2016	23	10	88	121
2017	16	6	87	109
2018	34	0	76	110
2019	63	0	45	108
2020	26	<5*	27	<58
2021	41	<5*	10	<56
2022	48	<5*	11	<64
2023	91	13	14	118
2024	123	13	36	172

* Le ministère de la Santé ne communique pas les nombres de cas inférieurs à 5 pour des raisons de confidentialité, et l'addition d'un « signe inférieur » est ajoutée pour tenir compte de ces cas dans le total. Les nombres peuvent être sous-estimés en raison du suivi continu requis pour certains formulaires de signalement de cas.

PROGRAMME D'HYGIÈNE DE L'ENVIRONNEMENT

Le programme d'hygiène de l'environnement est conçu pour protéger le public en abordant des questions comme la salubrité alimentaire, la qualité de l'eau potable, l'assainissement, la lutte antiparasitaire, les contaminants et les maladies chez les animaux qui peuvent affecter les gens, comme la rage. Le programme d'hygiène de l'environnement est exécuté par des agents en hygiène de l'environnement (AHE) agréés dans chaque région. Les AHE ont le pouvoir d'appliquer la *Loi sur la santé publique* et les règlements, ainsi que la *Loi encadrant la lutte contre le fait de fumer et le tabagisme*. Ils effectuent des inspections pour s'assurer de la conformité.

La majorité du travail des AHE se concentre sur :

- la salubrité alimentaire;
- la qualité de l'eau et la quantité d'eau potable;
- l'inspection des installations telles que les écoles, les centres de la petite enfance, les centres de loisirs et les piscines;
- la prévention de la rage;
- les enquêtes sur les maladies transmissibles d'origine alimentaire et hydrique;
- les inspections des détaillants de tabac.

Zoonoses à déclaration obligatoire chez les animaux

Les zoonoses sont des maladies infectieuses pouvant se transmettre des animaux aux humains. Celles-ci comprennent les maladies d'origine alimentaire transmises par la manipulation ou la consommation de viande provenant d'un animal infecté, ainsi que d'autres maladies comme l'influenza et la rage qui peuvent être transmises par les contacts.

Rage

Il y a eu deux cas confirmés de rage chez des animaux en 2024. Ces cas touchaient des renards dans deux collectivités du territoire.

Trichinellose

On peut retrouver des parasites *Trichinella* dans la viande de mammifères, et la maladie peut être transmise aux personnes qui consomment cette viande crue. Des analyses d'échantillons de viande (morse, ours polaire et baleine) sont réalisées par l'Institut de recherche du Nunavut (IRN) à Iqaluit dans le cadre d'un partenariat entre l'IRN, Nunavut Tunngavik Incorporated et le ministère de la Santé.

En 2024, 23 échantillons de morses ont été testés dont 1 s'est révélé positif et 18 échantillons d'ours polaires ont été testés dont 7 se sont révélés positifs à la trichine.

Grippe aviaire

Le gouvernement du Canada consigne les cas de virus de la grippe aviaire hautement pathogènes dans la faune à partir de carcasses animales provenant de partout dans le pays, y compris du Nunavut. On a détecté un cas confirmé de grippe aviaire chez un oiseau sauvage et un cas confirmé chez un phoque annelé au Nunavut en 2024.

Inspections des installations

Le ministère de la Santé s'engage à protéger et à promouvoir la santé publique par l'éducation, l'inspection régulière des installations et l'investigation des risques sanitaires environnementaux. Au cours de la visite d'un AHE dans la collectivité, toutes les installations publiques sont inspectées, les plaintes sont examinées et des informations pertinentes sont communiquées.

Visites des collectivités

En 2024, les AHE ont réalisé 38 visites communautaires et ont effectué en tout 1 026 inspections des installations. Le ministère de la Santé a pour objectif de procéder à des inspections de l'hygiène de l'environnement dans les installations deux fois par an. Ces inspections sont parfois impossibles à réaliser à cause des difficultés de

dotation en personnel ou aux retards causés par les conditions météorologiques, ou encore en raison du manque d'hébergement dans la collectivité.

Voir le tableau 4 pour obtenir un aperçu des visites ayant eu lieu en 2024.

Tableau 4 : Visites des lieux réalisées par la collectivité en 2024	
Collectivités	Visites
Qikiqtani	
Arctic Bay	Mars, novembre
Clyde River	Février, juin
Grise Fiord	Mars
Igloolik	Janvier, août
Iqaluit	La personne titulaire du poste est basée à Iqaluit et des inspections sont réalisées régulièrement
Kimmirut	Janvier, décembre
Kinngait	Mars, juillet
Pangnirtung	La personne titulaire du poste est basée à Pangnirtung et des inspections sont réalisées régulièrement
Pond Inlet	Juillet
Qikiqtarjuaq	Février, septembre
Resolute Bay	Mars, septembre
Sanirajak	Juillet
Kivalliq	
Arviat	Février, août, novembre
Baker Lake	Janvier, août, novembre
Chesterfield Inlet	Mars
Coral Harbour	Mai, octobre
Nauyasat	Janvier, juillet
Rankin Inlet	La personne titulaire du poste est basée à Rankin Inlet et des inspections sont réalisées régulièrement
Sanikiluaq	Mars, juin
Whale Cove	Octobre
Kitikmeot	
Cambridge Bay	La personne titulaire du poste est basée à Cambridge Bay et des inspections sont réalisées régulièrement
Gjoa Haven	Mars
Kugaaruk	Mars
Kugluktuk	Avril
Taloyoak	Avril

Inspections des locaux pour services alimentaires

De nombreuses inspections de routine sont effectuées dans les locaux pour services alimentaires. Si un AHE identifie des infractions dans un local pour services alimentaires, un rapport d'inspection écrit est remis au propriétaire ou à l'exploitant. Ce rapport détaille les infractions réglementaires et les conditions de santé publique non conformes présentes au moment de l'inspection, ainsi que les mesures nécessaires pour résoudre ces infractions ou conditions.

La majorité des infractions sont corrigées au cours de l'inspection. Toutefois, l'AHE peut prendre les mesures suivantes si cela s'avère nécessaire :

- donner un ordre verbal, suivi d'un ordre par écrit, concernant un danger pour la santé;
- saisir et détruire les aliments qui pourraient mettre en danger la santé et la sécurité du public;
- fermer un restaurant s'il existe un danger pour la santé qui peut affecter la santé du public.

Voir le tableau 5 ci-dessous pour consulter la liste des inspections des locaux pour services alimentaires, y compris le nombre d'infractions.

Nombre total d'inspections des locaux pour services alimentaires	428
Nombre d'inspections sans infraction	145
Nombre total de locaux pour services alimentaires ayant connu au moins une inspection	301
Nombre d'inspections comportant au moins 1 infraction	283
Nombre d'inspections comportant au moins 1 infraction critique	168
Nombre total d'infractions critiques*	259
* La même inspection d'un restaurant peut être comptabilisée plus d'une fois. Par exemple, une inspection peut avoir entraîné 1 infraction et 2 infractions critiques.	